Check against delivery

Version as of 22 July 2019

**Statement by Mr. Eric Tistounet, Chief of the Human Rights Council Branch of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights**

At the opening of the twenty-third session of

the Human Rights Council Advisory Committee

Monday, 22 July 2019, 11 a.m.

Palais des Nations, Salle XX

M. le Vice-président du Conseil des droits de l’homme,

Mme la Présidente du Comité consultatif,

Distingués membres du Comité,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

J’ai l’honneur et le plaisir de vous accueillir ici aujourd'hui à l’ouverture de cette **vingt-troisième session** du Comité consultatif du Conseil des droits de l’homme.

Le Vice-président du Conseil vient de nous donner un aperçu des activités du Conseil des droits de l’homme. Je vais de mon côté, conformément à notre pratique établie, vous faire part de certains développements récents du travail du Haut-Commissariat aux droits de l’homme (HCDH), et plus généralement au sein des Nations Unies, ces développements ayant une pertinence particulière pour les activités et priorités de votre Comité.

Distingués experts,

Cette année marque le trentième anniversaire de la **Convention relative aux droits de l'enfant**. Cet anniversaire donne à la communauté internationale l'occasion d'intensifier ses efforts pour le développement des enfants et de renouveler leur engagement à protéger et à promouvoir tous leurs droits fondamentaux. Si des progrès notables ont été accomplis au cours des trois dernières décennies, des défis importants restent à relever, en particulier pour les filles, les enfants handicapés et les enfants en situation défavorisée et vulnérable. Je tiens notamment à saluer à cet égard le travail précurseur de vote Comité en ce domaine, puisque vous avez soumis en 2017 au Conseil des droits de l’homme un **rapport sur la problématique mondiale des enfants migrants non accompagnés et des droits de l’homme**, rapport qui se révèle, aujourd’hui, être plus que jamais d’actualité. Permettez-moi également de souligner qu’une conférence commémorative de trois jours sera organisée par le Haut-Commissariat à Genève le 18 novembre ainsi qu’une manifestation au siège des Nations Unies à New York le 20 novembre.

[Mandats passés]

Distingués experts,

Permettez-moi maintenant de poursuivre avec certains des sujets sur lesquels votre Comité a déjà travaillé, à commencer par la **corruption**. En juin, la Haut-Commissaire a présenté au Conseil un résumé des travaux de l’atelier d’experts sur les bonnes pratiques concernant les moyens par lesquels le système des Nations Unies aide les États à prévenir et à combattre la corruption, en mettant l’accent sur les droits de l’homme. Le rapport note que la lutte contre la corruption exige une approche cohérente et globale qui cherche à prévenir et à réprimer les actes de corruption. Le droit international des droits de l’homme et le droit international relatif à la lutte contre la corruption procèdent des mêmes principes d’intégrité, de transparence, de responsabilité et de participation, qui sont également des principes essentiels de la bonne gouvernance.

De plus, suite à une autre étude précédemment menée par votre Comité, le Haut-Commissariat a présenté au Conseil un rapport sur **la mise en place et le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l’homme**. Dans ce rapport, l’Examen périodique universel (EPU) est considéré comme une modalité essentielle pour intégrer les droits de l’homme dans les efforts de développement et renforcer l’action menée au niveau national par les États Membres en coopération avec le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble pour mettre en œuvre les recommandations formulées par tous les mécanismes relatifs aux droits de l’homme. Le rapport conclu que l’accord entre les États, le système des Nations Unies et la communauté internationale sur la réalisation des objectifs de développement durable, dont les droits de l’homme sont un aspect central, est essentiel pour mettre en œuvre le programme de prévention du Secrétaire général et atteindre les objectifs de développement durable.

 [Mandats actuels]

Passons maintenant aux mandats actuels, à savoir les **politiques nationales et droits de l'homme**, sur lequel votre Comité a travaillé au cours de cette année. Le Haut-Commissariat a rédigé un rapport sur les pratiques et expériences de différents pays du monde en matière d’intégration, dans les politiques nationales, des droits de l’homme tels qu’ils sont consacrés par le droit international des droits de l’homme, et d’appui à la réalisation des objectifs de développement durable. En dépit des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, il reste encore beaucoup à faire. De nombreux pays sont encore loin d’atteindre l’objectif de l’égalité des sexes, pourtant nécessaire à la réalisation des autres objectifs de développement durable; en effet, les inégalités auxquelles les femmes doivent faire face restent profondément ancrées et continuent de faire obstacle à leur émancipation politique et économique, à leur sécurité physique, à l’égalité salariale et à leur liberté de choix. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s’est déroulé à New York les semaines dernières, constitue une étape importante qui exige une action immédiate et accélérée, y compris le renforcement des partenariats entre les parties prenantes à tous les niveaux, pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable.

[Nouveaux mandats]

Distingués experts,

Je voudrais maintenant évoquer les nouveaux mandats du Comité consultatif, à commencer par celui relatif aux **nouvelles technologies numériques et droits de l'homme**, dont vous commencerez l’examen cette semaine. La technologie offre au monde des possibilités sans précédent. Elle est le moteur d'un changement social généralisé et peut apporter des solutions au stress environnemental. Toutefois, si les droits de l'homme ne sont pas pris en compte au fur et à mesure que les innovations sont mises en œuvre, elles entraîneront de nouveaux défis, potentiellement graves en matière de droits de l'homme. L'inégalité d'accès aux technologies et les algorithmes de plus en plus puissants contribuent de manière significative à la discrimination et aux inégalités. L'espace numérique soulève de nombreuses questions difficiles par rapport au respect de la vie privée, la liberté d'expression, les discours de haine, la discrimination, la violence et l'exploitation (y compris contre les enfants), et la violence sexuelle. La montée en puissance des entreprises technologiques met à l'épreuve la capacité des États et exige de nouvelles stratégies pour assurer la protection des droits de l'homme.

Le Haut-Commissariat a fait des progrès importants à cet égard. Par exemple, dans un rapport présenté au Conseil en 2018, le Haut-Commissariat a élaboré des lignes directrices sur la protection de la vie privée dans le contexte de la surveillance gouvernementale et contre les atteintes à la vie privée par des acteurs du secteur privé. Ce rapport met l'accent sur une approche fondée sur les droits de l'homme en réponse aux menaces émanant des technologies axées sur les données et fournit un ensemble de normes minimales pour une législation adéquate en matière de confidentialité des données.

De plus, le Haut-Commissariat a organisé et participé à plusieurs événements publics régionaux et internationaux qui ont aidé à clarifier les façons de faire face aux menaces qui pèsent sur l'espace civique numérique, telles que les atteintes à la vie privée, les discours de haine, la désinformation, la modération du contenu par les plateformes en ligne et la prise de décision non transparente et automatisée. Par exemple, la Haut-Commissaire a effectué une mission dans la Silicon Valley en avril, où elle a exhorté les entreprises de technologie et leurs interlocuteurs à faire des droits de l'homme un guide fondamental pour l'élaboration de produits technologiques et de leurs politiques. Elle a également souligné l'importance d'une collaboration intersectorielle entre la communauté des droits de l'homme et celle de la technologie.

Enfin, le Conseil a chargé votre Comité d'établir un rapport sur les niveaux actuels de **représentation des femmes dans les organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme** et d’y inclure les bonnes pratiques des Etats en matière de désignation, d'élection et de nomination des candidats afin d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de ces organes et mécanismes. A cet égard, la sous-représentation des femmes au sein des mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme affecte la qualité, l'impact et la légitimité de ces instruments. La participation limitée des femmes dans ces espaces est un autre exemple frappant de l'exclusion des femmes aux postes de direction et affecte leur droit à l'égalité pour tous.

Distingués experts,

Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion et me joindre au Vice-Président pour remercier **Mme Hananía De Varela, M. Lebedev, M. Obata** et **M. Ziegler** pour leur précieuse contribution et leur dévouement au sein de ce Comité. J'espère que nous aurons d'autres occasions de poursuivre notre coopération pour la promotion et la protection des droits de l'homme et je vous souhaite le meilleur pour vos projets futurs.

Permettez-moi de conclure en vous assurant du plein appui du Secrétariat à vos activités. Je vous souhaite des discussions très fructueuses au cours de cette présente session.

Je vous remercie de votre attention.